

COMMUNE  
DE  
SOULTZ~LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES N° 291

DECEMBRE 2015

**HOMMAGE AUX VICTIMES DES ATTENTATS DE PARIS**

Deux jours après la commémoration de l'armistice de la Grande Guerre, de la « der des der », 7 terroristes barbares, après d'autres, ont déclaré la guerre à la France.

Ils ont voulu simplement tuer, tuer notre vie populaire, des gens au foot, le sport le plus populaire, des gens en terrasse de restaurant, la simple nourriture populaire, des gens lors d'un concert de rock, un art populaire !



Ils ont tué des femmes et des hommes du monde, ils ont voulu frapper la France, mais ils ont frappé le monde, des européens, des africains, des laïques, des croyants ou des non croyants

Nous devons bien entendu, sans tomber dans la psychose ni faire d'amalgame, redoubler de vigilance. A notre niveau bien sûr.

Ayons une pensée pour toutes les victimes et les familles en deuil, victimes de ces lâches actes barbares.



**FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclus. Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences à partir du 5 janvier 2016.



## **REPAS DES AINES 2015**

Cette année encore, nos aînés ont répondu présents et nombreux au repas annuel.

La rencontre culinaire a eu lieu au hall des sports, dans la Salle des Colonnes le 4 octobre dernier.

Derrière le piano, le chef Philippe TRAPPLER a orchestré le menu.

Tout le monde s'est régalé.

Une ambiance conviviale a animé l'après-midi.



## **SEMAINE DU GOÛT**



C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que les gourmands de Sultz-les-Bains se sont retrouvés vendredi 16 octobre 2015 autour de la grande table en verre de la bibliothèque municipale.

Pour partager, une fois n'est pas coutume, des nourritures terrestres afin de célébrer en bonne et due forme la semaine du goût.

Le thème en était cette année les fruits sous tous leurs aspects, en tarte ou en compote, en crêpes ou en brochettes, en version salée ou sucrée.

L'assistance, nombreuse, s'est promis de se retrouver l'an prochain avec la même envie gourmande pour découvrir de nouvelles recettes !



## **COURS DE KUNDALINI YOGA**



Vous avez envie de pratiquer le Kundalini Yoga mais vous ne savez pas où ?  
Vous souffrez de problème liés au stress, angoisses, peurs, maux divers,...

Alors venez rejoindre une sultzoise, Virginie, au Sulzbad, pour un cours de Kundalini Yoga, les jeudis soirs de 19h00 à 21h00.

Renseignements au : 06.29.89.46.39

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
JACOB Sophie	7, rue E. et D. MULLER	06.33.70.87.97
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

## COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :



**Le samedi 19 décembre 2015  
dès 4 heures du matin**

Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

## BATTUE GRANDS GIBIERS

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

**10 janvier 2016**

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.



## PRIX DE FLEURISSEMENT

Comme chaque année, un concours de fleurissement communal a été organisé par la Mairie.

Le jury communal a sillonné à plusieurs reprises les rues de notre village pour attribuer les prix de fleurissement. Ont ainsi été primés :



### Maison avec jardin visible de la rue

Premier prix : M et Mme Gaston LAMM  
Second prix : Mme Brigitte MASTIO  
Troisième prix : M. et Mme Pierre DIETRICH

### Maison sans jardin ou jardin non visible de la rue :

Premier prix : M. et Mme Christian FARNER  
Second prix : M. et Mme Roger JACOB  
Troisième prix : M. et Mme François HEINTZ



Les prix seront remis à la réception du Nouvel An.

A également été organisé un concours de fleurissement de l'arrondissement.

Soultz-les-Bains s'est vu remettre le 2<sup>ème</sup> prix départemental pour le fleurissement du Felsebrunnen.

## INFO NUMERICABLE

Afin de mieux servir ses clients tant collectifs qu'individuels, Numéricâble fait évoluer son offre de service en mettant en place 8 chaînes supplémentaires de la TNT allemande.

Ces chaînes gratuites de la TNT, distribuées en DVBT sur notre réseau (à l'instar de ce qui existe en hertzien) seront disponible à partir du 3 novembre 2015 sur toutes les prises TV des logements de votre commune :



Pour permettre d'assurer la continuité de réception des chaînes actuellement distribuées et avoir accès à ces nouvelles chaînes, nos Clients et les résidents des immeubles raccordés au réseau de Numéricâble devront procéder à une nouvelle recherche des canaux.

**PS :** cette opération n'impacte que les TV connectées au réseau câblé sans passer par une Box Numéricâble. Ces chaînes étant automatiquement présentes sur les Box Numéricâble.

## CONCOURS DE DEGUISEMENT D'HALLOWEEN



Ce fut la fête samedi soir et quelle fête ! Il faut dire aussi que ce n'est qu'une fois l'an qu'il est possible de se transformer en monstre sanguinaire ou squelette désossé en toute impunité !

Halloween est en passe de devenir une tradition locale à Soultz-les-Bains car tous les ans quand revient le mois de novembre et que la brume pénètre les maisons, monstres, fantômes et sorcières envahissent les rues en quête de bonbons et friandises.

Les habitants en ont fait obligeamment provision et déposé une chandelle allumée sur le rebord de fenêtre pour le signaler.

Venez, petits monstres et oubliez vos sorts !



Ensuite rendez-vous au hall des sports pour se réchauffer, se faire admirer, défiler et surtout goûter la soupe de la sorcière servie avec ses croutons et ses saucisses.

La recette est simple : des citrouilles, des pommes de terre, du céleri, de la crème fraîche, des épices et beaucoup d'huile de coude pour éplucher, découper et mixer tout ceci !

L'appétit étant de mise la marmite fut rapidement vidée.

L'ambiance était au top, les déguisements réussis et récompensés par un tirage au sort, tout conjurait pour passer une bonne soirée.

Aussi nous pouvons dire BRAVO aux vainqueurs se verront remettre une entrée à Europa Park valable pour la saison 2016 lors de la réception du Nouvel An de la Commune

### Catégorie Maternelle

Angelo DA SILVA GONCALVES  
Léna JOST  
Lilou DUTEY

### Catégorie Elémentaire

Eve Marie GOEFFT  
Camille MATHE  
Mailine HUGEL

### Catégorie Collège

Louis LUTTMANN  
Sarah BRONNER  
Gaspard GENET

Seul petit bémol : Stéfanos paniqué devant les masques grimaçants qui refusait de quitter les bras de sa mère !

## MARATHON DU VIGNOBLE 2016 *18 & 19 juin 2016*

Vous cherchez une idée de cadeau originale pour Noël ?  
Offrez un dossard pour l'une de nos courses !

Ouverture des inscriptions le vendredi 27 novembre !

<http://www.marathon-alsace.com/inscription/tarifs.htm>



## APPARTEMENTS A LOUER

Le Foyer de la Basse-Bruche propose plusieurs logements à la location, à savoir :

- un logement de type F4 d'une superficie de 83,40 m<sup>2</sup> habitable, situé au dessus de la salle du Conseil Municipal, sise 2 rue de Strasbourg.  
Le loyer est de 471,91 € et les charges s'élèvent à 55,00 €, soit un total de **526,91 €**.  
Le chauffage est individuel électrique.  
*Disponible de suite.*
- un logement de type F3 d'une superficie de 51,24 m<sup>2</sup> habitable, situé dans l'ancienne école des filles, sise 6 rue des Sœurs.  
Le loyer est de 432,18 € et les charges s'élèvent à 45,00 €, soit un total de **493,14 €**.  
Le chauffage est individuel électrique.  
*Disponible à compter du 18 décembre 2015.*
- un logement de type F3 d'une superficie de 51,50 m<sup>2</sup> habitable, situé dans le nouveau bâtiment, sise 7 rue Emma et Dorette MULLER  
Le loyer est de 321,45 € et les charges s'élèvent à 45,00 €, soit un total de **366,45 €**.  
Le chauffage est individuel électrique.  
*Disponible à compter du 7 janvier 2016.*

Catégorie de ménages	Revenu fiscal de référence
1	20 107,00 €
2	26 851,00 €
3	32 291,00 €
4	38 982,00 €
5	45 858,00 €
6	51 682,00 €
Par personne supplémentaire	5 765,00 €



Afin de bénéficier de ce logement il faut cependant respecter le plafond des ressources, à voir selon composition de la famille.

## RECRUTEMENT ABRAPA

L'Abrapa recrute....

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile recrute du personnel aide à domicile pour effectuer des remplacements. Des postes sont à pourvoir à temps plein et temps partiel pour la période du 20 décembre 2015 au 8 janvier 2016.

Vous savez assurer l'entretien d'un logement, préparer des repas, faire les courses, assister la personne dans les gestes de la vie quotidienne.

Vous avez peut-être une expérience ou une qualification dans l'aide à la personne (aide à la toilette, à l'habillage, aux transferts)

Vous avez des qualités humaines et relationnelles, vous êtes disponible et mobile (permis + voiture indispensable).

Etudiants, demandeurs d'emploi, personne en reprise d'activité ou cherchant un complément de revenu, venez découvrir un métier de contact, d'écoute, diversifié, évolutif auprès d'une structure offrant un encadrement de proximité et un savoir faire de plus de 50 ans.

Vous pouvez nous adresser votre CV et lettre de motivation par mail, [pole.recrutement@abrapa.asso.fr](mailto:pole.recrutement@abrapa.asso.fr) ou par courrier - ABRAPA/ service de pré-recrutement / 22 Place des Halles / 67000 STRASBOURG



# COMMUNICATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Avec l'arrivée de l'hiver et les conditions climatiques difficiles, le Conseil Départemental du Bas-Rhin vous conseille de rester prudent et vigilant surtout au "petit-jour".

Le Conseil Départemental vous rappelle quelques conseils et qu'une route dégagée n'est pas forcément sans danger :

- prévoyez des délais de route plus longs
- équipez votre véhicule, dégager vos vitres et allumez vos feux
- adaptez votre vitesse aux conditions de circulation

Un petit guide édité par le Conseil Départemental est mis à votre disposition en mairie.

Il vous informe des dispositions de sécurité à prendre durant la saison hivernale à venir, inclut un plan du réseau routier départemental et indique les priorités de déneigement de celles-ci.

Dans tous les cas restez prudent, soyez vigilant, préparez vos déplacements et ne partez pas si les conditions météorologiques sont trop défavorables.



## DENEIGEMENT

L'arrivée de l'hiver nous gratifiera certainement encore cette année d'une soudaine et abondante neige.

Si les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin sont chargés de dégager les routes départementales, la Commune, assure, quant à elle, le déneigement des voies communales.

A l'aide d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement, c'est M. Sylvain SCHMITT, qui sera sur le pied de guerre tôt le matin pour rendre praticables les rues de notre village, notamment les secteurs pentus et les abords de l'école.

En effet, la Commune a décidé de confier cette tâche à M. Sylvain SCHMITT, exploitant agricole, en raison de la maladie de M. FARNER.

Rappelons que la compétence du Maire, en la matière, est d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques.

Toutefois, le déneigement des trottoirs et les accès aux propriétés incombe aux riverains [Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-2 modifié par loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 21)].

**Aussi tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.**

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement, dédié **uniquement** au déneigement des trottoirs et des rues.

Avec un stock de sel de déneigement, le traitement des routes devrait être assuré pour cet hiver.

**Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)**

Signalons enfin que le stationnement de véhicules sur la voie publique complique souvent les opérations de déneigement...

Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous. Un geste d'amitié et de fraternité qui peut se terminer devant un bon verre de vin chaud.



## DONNER UN REIN DE SON VIVANT

Comme il est possible de vivre avec un seul rein, une personne vivante, volontaire et en bonne santé, peut donner un rein à un de ses proches dans les conditions définies par la loi.

En France, le don de rein de son vivant augmente progressivement depuis le début des années 2000.



En 2013, 13% des greffes rénales ont été réalisées à partir d'un donneur vivant. L'Agence de la biomédecine qui a inscrit dans ses priorités le développement de cette activité en complément de l'activité de greffe à partir de donneurs décédés, met tous les moyens en œuvre, dans ses domaines de compétences, pour aider les équipes médicales à développer la greffe à partir de donneur vivant.

### *La greffe rénale à partir d'un donneur vivant : traitement de l'insuffisance rénale*

Le rein assure une fonction vitale dans l'organisme car il permet, entre autres, d'éliminer des déchets, de maintenir une hydratation normale et de produire des hormones et des vitamines indispensables à certaines fonctions.

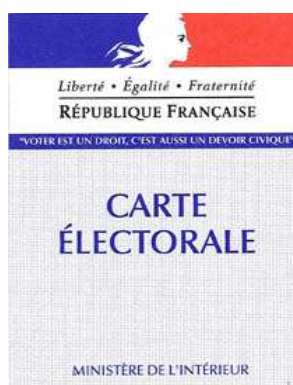
L'insuffisance rénale terminale est la conséquence de l'évolution de certaines maladies, comme le diabète, l'hypertension, les infections et des malformations congénitales, qui détruisent les reins. La perte de la fonction rénale, si elle n'est pas traitée, met la vie de la personne en danger.

Le traitement de l'insuffisance rénale terminale repose sur la dialyse et/ou la greffe de rein. Certains patients sont greffés directement sans recours à la dialyse ; d'autres sont greffés après plusieurs mois ou années de dialyse et d'autres encore devront être dialysés toute leur vie.

La greffe de rein, lorsqu'elle est possible, est le meilleur traitement de l'insuffisance rénale terminale car le rein greffé permet le plus souvent d'assurer normalement toutes les fonctions du rein.

**Aujourd'hui un soultzois a besoin de votre aide, si vous êtes du groupe O<sup>+</sup> (O positif), vous pouvez prendre contact directement avec Jacky CHAUVET au 03.88.38.08.39.**

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 31 décembre 2015 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2015 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2016 sont inscrits d'office sur la liste électorale. **Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.**

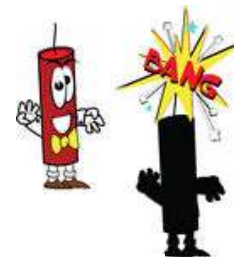
Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2015.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2016.



# SAINT SYLVESTRE - NOUVEL L'AN

## ATTENTION : USAGE DES PETARDS NOUVELLE REGLEMENTATION SUITE A L'ETAT D'URGENCE



En raison du contexte et de l'état d'urgence, des dispositions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2013, seront prises prochainement par M. le Préfet du Bas-Rhin concernant l'achat, la vente et l'utilisation de certaines catégories d'artifices et de produits pyrotechniques, pour la période du 3 décembre au 10 janvier.

Il est cependant rappelé que seuls les petits pétards de catégorie K1 et C1, dits artifices d'intérieur, seront accessibles aux plus de 12 ans, à l'exception des fusées dont les distances de sécurité atteignent, pour certains modèles, 25 voire 50 mètres. Ils recommandent également aux parents de mineurs d'être présents aux côtés de leurs enfants lorsque ceux-ci manipulent des petits pétards



"Les pétards de catégorie K2 et C2, dénommés Tigre, Bison, Corsaire ou Démon, ainsi que les mortiers d'artifice présentent des dangers bien connus des services d'urgence, SAMU et SOS Mains. L'utilisation de ces pétards lors des fêtes de fin d'année comporte d'autant plus de risques qu'elle est souvent concomitante à une prise d'alcool. L'usage des pétard et artifices de catégorie K2 ou supérieure sera donc réservé aux professionnels qualifiés qui sauront, en toute sécurité, illustrer de spectacles pyrotechniques les fêtes de fin d'année", précise la préfecture qui rappelle que "pour des motifs de tranquillité publique et de protection des biens, **l'usage de pétards et feux d'artifices est également interdit à moins de 100 mètres d'un établissement de santé et à moins de 50 mètres de tout immeuble**".

Elle rappelle que le Code pénal prévoit "des sanctions lourdes". Ainsi "la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150000 € d'amende (Article 322-6)". Par ailleurs, "la détention ou le transport sans motif légitime de substances ou produits explosifs permettant de commettre les infractions définies à l'article 322-6, sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende (Article 322-11)".

## INFORMATION PREFECTURE : CAMPAGNE MONOXYDE DE CARBONE



Avec le retour de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone sont une conséquence indirecte du froid.

Premières causes de mortalité par intoxication aiguë en France, les intoxications accidentelles survenues dans l'habitat par ce gaz incolore et inodore sont responsables chaque année en France de décès d'une centaine de personnes et d'environ 1 000 hospitalisations. Les intoxications au CO peuvent entraîner des séquelles à vie, principalement neurologiques ou cardiaques.

En période de froid ou suite à des épisodes météorologiques exceptionnels, les accidents résultent notamment :

- De la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint à combustion utilisés en continu, braseros, barbecues placés à l'intérieur d'un logement, groupe électrogène installé à l'intérieur d'un local...)
- De l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil de combustion (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées).

Aussi fin d'éviter les intoxications, les bons gestes de prévention aussi :

- Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage
- Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion
- Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment)

## INFORMATIONS A LA POPULATION

Les températures chutent et le besoin de chauffage se fait sentir ; à chacun son mode avec ses risques. N'oublions pas que la cheminée ou le conduit évacuant la fumée doit être propre, étanche et fonctionnel.

Aucun obstacle ne doit être placé devant les trappes et autour de la cheminée ou du conduit.



N'oublions pas d'avoir fait contrôler le chauffe-eau, la chaudière au fioul, au gaz...

N'oublions pas que les appareillages électriques doivent être en bon état et pas recouverts lors du fonctionnement.

N'oublions pas de laisser rentrer dans notre maison l'air frais nécessaire au bon fonctionnement des appareils de chauffage et nécessaire à notre vie d'humain qui sans air neuf vit mal.

Si vous installez un détecteur avertisseur de fumée, pensez à choisir un détecteur avec un label «N.F» norme française garantissant son bon fonctionnement.

Si vous installez un chauffage d'appoint, lisez bien la notice d'utilisation avant sa mise en service et veillez à ne pas surcharger votre installation électrique.

Rappelez-vous qu'il est plus facile de chauffer de l'air frais puisque moins humide que l'air vicié...

Rappelez-vous que le monoxyde de carbone qui est très difficile à détecter, est issu d'une combustion incomplète, il provoque : mal de tête, nausée, fatigue, malaise. Il faut donc quitter les lieux, éteindre l'appareil de chauffage et ventiler le local.

**Rappelez-vous qu'en cas de feu il faut quitter les lieux au plus vite et fermer les portes derrière soi.**

**Rappelez-vous le numéro d'appel des pompiers qui est le 18 (appel gratuit) en cas de besoin.**

## SOIREE CONTES A LA BIBLIOTHEQUE

Vendredi soir le 4 décembre à la bibliothèque municipale de Soultz-les-Bains juste avant les festivités de la St Nicolas, Mme Fischbach Christine, conteuse professionnelle, a enchanté petits et grands avec ses histoires.

Le décor est planté, l'Alsace est à la fête : un arbre de NOËL que les enfants garniront, une corbeille de pommes rouges, des springerle, un christstolle, un calendrier de l'Avent, un boule en verre de Meisenthal, autant de supports pour ses narrations.

L'humour est de mise ; un peu d'alsacien, un zeste de théâtre, la participation des enfants et les sourires fleurissent ! Nul n'a résisté à l'histoire de la femme en pain d'épice dévorée tous les matins par son ogre de mari (quelle manie !) ou encore à celle de la vache qui, d'un coup de pied ou plutôt de patte, a découvert la source du Sulzbad.

La soirée s'est terminée autour d'un jus de fruit chaud et de bredele, bien dans la tradition !

Et les spectateurs sont repartis en conservant le souvenir d'une Alsace pleine de légendes....



## UNE BELLE AFFICHE

### 3<sup>E</sup> tour COUPE CREDIT MUTUEL

SOULTZ (Promotion d'Excellence Masculine) joue contre la SIG (Prénat Région), 3 niveaux les séparent. Sultz une équipe reconstruite, joueurs fidèles au club,

(Thomas U., Thomas G., Nicolas, Julien, Claudio, Raphaël, Ludovic, Mathieu et Jérémy), tenteront de faire face à la SIG.

La saison précédente, nous aussi jouions en Région, donc les gars ont un peu d'expérience.

Nos points forts : la solidarité, la hargne

Nos points faibles : manque de pigiste, de rotation

Nous nous appuyons également sur un entraîneur compétent. Actuellement, après 9 journées de championnat, nous n'avons subi qu'une défaite contre BITCHE, la SIG, elle est 7<sup>e</sup> au classement avec autant de victoires que de défaites.

Nous vous invitons à nous rejoindre et nous soutenir

**Vendredi 18 décembre à 20h30**  
**SOULTZ (+21 pts) – SIG**

## MESSE DE NOËL

La paroisse Saint Maurice informe l'ensemble des Sultzois qu'une Messe des Familles est célébrée :

**le jeudi 24 décembre 2015 à 17h30**  
en l'Eglise Saint Maurice.



## ASSOCIATION DON DU SANG – RECUP'SAPINS

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Sultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le

**16 janvier 2016 au hall des sports**

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17 heures. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie avant le **15 janvier 2016 à 12h00**.

Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



## CONGES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Nos Secrétaires de Mairie M. Stéphane SCHAAL et Mlle Alexandra THOMAS sont en congé du 18 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclus.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte :

- Mardi 22 décembre 2015 de 18h30 à 20h00
- Mardi 29 décembre 2015 de 19h00 à 21h00
- Jeudi 31 décembre 2015 de 16h00 à 18h00, *date limite d'inscription sur la liste électorale*



Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Le Maire, ses Adjoint, le Conseil Municipal  
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent  
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2016 qui se présente à notre porte  
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**

**Le Maire,**

**Guy SCHMITT**



### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

#### **Permanence du Secrétariat**

*Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00  
Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00*

#### **Permanence du Maire et des Adjoint**

*Mardi de 19 h 30 à 20 h 30  
Vendredi sur rendez-vous*